

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

**Etaient présents :**

Mme Sophie ARIBAUD	M. Flavien GARREAU
M. Patrick BALLANGER	Mme Sylvie GROISARD
M. Bernard BARBEAU	M. Samuel HERCEK
M. Stéphane BERTIN	Mme Christine LANG
M. Cyril BLANCHARD	M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Grégoire CHAMBON	Mme Amélie REMY
M. Patrice CLINQUART	M. Francis RIETHER
M. Christophe DUPRAT	Mme Joëlle RONZEAUD
M. Charles ELEGBEDE	Mme Isabelle ROUCHON
Mme Catherine FROMENTIN	Mme Radia SELMI
M. Michel GANGLOFF	Mme Marie-Noëlle VINCENT

**Etaient représentés :**

Mme Barbara ATKINSON représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT  
M. Pascal ZERENI représenté par M. Christophe DUPRAT  
Mme Isabelle GARROUSTE représentée par Mme Sylvie GROISARD  
M. Claude DESBATS représentée par M. Bernard BARBEAU  
Mme Catherine ETCHEBER représentée par Mme Radia SELMI  
Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Catherine FROMENTIN  
M. Franck CAVALLIER représenté par M. Charles ELEGBEDE

**Secrétaire de Séance :** M. Francis RIETHER

**Date de la convocation :** le lundi 19 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	7
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

## Procès Verbal du Conseil Municipal du LUNDI 26 JUIN 2023

N°	Ordre du jour	RAPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22/05/2023	Monsieur le Maire
	<b>Ressources Humaines</b>	
1	Adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde (CDG 33)	Monsieur le Maire
2	Création de postes	Monsieur le Maire
3	Modification du tableau des effectifs	Monsieur le Maire
	<b>Finances</b>	
4	Séjour sportif (8-12 ans) du 24 au 28 juillet 2023	M. Patrick BALLANGER
5	Vacances sportives (8-12 ans) du 10 au 13 juillet 2023	M. Patrick BALLANGER
6	Vacances sportives (10-14 ans) du 21 au 25 août 2023	M. Patrick BALLANGER
7	Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 17 au 22 juillet 2023	M. Samuel HERCEK
8	Mini-séjour Ados du 29 au 31 août 2023	M. Samuel HERCEK
9	Séjour Musique et découverte du littoral du 21 au 25 août 2023	Mme M-N VINCENT
10	Séjour « Les petits naturalistes » (6-7 ans) du 28 au 30 août 2023	Mme M-N VINCENT
11	Participation financière au Forum Emploi « Opportunités du Territoire » - Signature de la Convention de partenariat avec la Commune de Saint-Médard en Jalles	M. Grégoire CHAMBON
12	Demande de subvention au titre du FDAEC 2023	M. Francis RIETHER
13	Subvention exceptionnelle allouée à la Caisse de l'école Jean de la Fontaine pour la participation aux classes transplantées « Trappeurs »	M. Francis RIETHER
14	Subvention exceptionnelle allouée à l'association UCPA de Saint-Médard en Jalles	M. Francis RIETHER
15	Subvention exceptionnelle allouée à l'association sportive « Girondins de Bordeaux Natation »	M. Francis RIETHER
16	Bilan des cessions et acquisitions foncières 2022	M. Francis RIETHER
17	Adoption du Règlement de la facturation à l'usage des administrés utilisant les services municipaux	M. Francis RIETHER
18	Adoption du Règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage au référentiel M57	M. Francis RIETHER
19	Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57	M. Francis RIETHER
20	Annexes	

**1 – Adhésion à l’offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde (CDG33)  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 452-47, L .812-3 et L. 812-4 ;  
Vu la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;  
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;  
Vu le règlement de fonctionnement du service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

Considérant :

- que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,
- que les employeurs territoriaux doivent disposer d’un service de médecine préventive pour leurs agents,
- que le service de médecine préventive a pour mission d’éviter toute altération de l’état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d’hygiène du travail ainsi que les risques de contagion,
- que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande,
- l’offre de service de prévention et de santé au travail proposée par le Centre de Gestion de la Gironde telle que décrite dans le catalogue des prestations,

Vu la convention d’adhésion à l’offre de service proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (consultable au Secrétariat du Conseil),

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l’offre de service de prévention et de santé au travail ;
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**Monsieur le Maire :** Cela assurera la médecine préventive pour que nos agents puissent être suivis. La convention fait état, au 1er janvier 2023, d’un forfait annuel par agent de 65€. Cela permettra de faire passer une visite médicale par cycle de 2 ou de 3 ans.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l’UNANIMITE**

**2 – Création de postes  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant les avancements de grade et les titularisations proposés au titre de l’année 2023,

Considérant le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil municipal :

- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 d’un poste d’adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La création au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de quatre postes d’adjoint d’animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- L’inscription des crédits correspondants au budget de la Commune.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'agents territoriaux qui ont eu un avancement de grade comme on le verra juste après dans le tableau des effectifs. Il ne s'agit pas de recrutements supplémentaires, il s'agit de gens qui ont une augmentation de grade de la fonction publique selon les règles qui sont émises.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**3 – Modification du tableau des effectifs  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,  
Considérant les avancements de grade et les titularisations proposés au titre de l'année 2023,

Emplois/Grades	Nombre de postes actuel	Modification	Date d'effet	Temps de travail
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	01/07/2023	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	6	01/07/2023	Temps complet
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint territorial d'animation	23	19	01/07/2023	Temps complet
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	7	01/07/2023	Temps complet

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter ces modifications du tableau des effectifs,
- d'annoncer que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget,
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

**Monsieur le Maire :** Je profite de cette délibération, relative aux problématiques d'agents de la collectivité, pour vous dire que nous avons enregistré la décision que le gouvernement nous a donnée. Nos agents territoriaux auront une augmentation de 1,5% du point d'indice à compter du premier juillet. Les catégories C auront également, à cette période-là, des modifications. Au 1er janvier 2024, l'intégralité des agents des catégories A, B et C auront 5 points d'indice supplémentaires qui leur seront attribués. Ce qui donnera à M. Francis RIETHER, adjoint aux finances, de refaire mouliner un petit peu le budget. Alors, sur une demi-année, nous avons seulement l'augmentation du point d'indice et puis l'augmentation pour les catégories C, nous sommes à 33, 34000€ de dépenses supplémentaires concernant toutes les mesures qui sont prises. Et pour 2024 il s'agira de 88000€, pratiquement 100000€ qui seront à trouver dans l'élaboration du budget 2024. Alors, bien évidemment on ne peut pas s'opposer à une telle décision parce que tout le monde subit de plein fouet l'inflation qui existe et il faut bien que les agents puissent vivre dignement de leur travail. Ce qui est toujours un petit peu dommage avec ce genre de décision, c'est qu'on nous l'annonce une fois que le budget est voté et que la plupart des communes ont voté leur budget supplémentaire. On nous l'aurait annoncé au mois de mars ou au mois d'avril, cela nous aurait permis, au mois de mai quand on l'a fait, de voter notre budget supplémentaire et d'en tenir compte, maintenant il va falloir faire une décision modificative ! C'est une méconnaissance du fonctionnement des collectivités territoriales qui est finalement le leitmotiv de ce qui existe depuis des années, c'est ce qui est un petit peu dommage. Le principe, on est pour, est à faire en sorte que ça se passe dans les meilleures conditions possibles. Donc nous aurons, en 2024 une nouvelle fois, à faire des choix sur ces dépenses supplémentaires. Le Conseil départemental a tiré la sonnette d'alarme ce matin lors de sa réunion Plénière, et moi, je la tire aujourd'hui : les rentrées fiscales des droits de mutation sont en chute libre. Le marché immobilier est au plus mal, les ventes de maisons sont de moins en moins nombreuses, et nous aurons une perte de recettes pour notre commune, comme toutes les autres communes. Quand un Maire rencontre un autre Maire, en ce moment, c'est le sujet de conversation numéro un. Il y a donc des recettes qui seront en moins et des charges en plus. Cela veut dire, une nouvelle fois, que l'équation sera lourde et que nous devons la gérer ensemble.

Voilà donc les quelques informations qui concernent les Ressources Humaines et le Conseil Municipal est aussi là pour cela.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**4 – Séjour sportif (8-12 ans) du 24 au 28 juillet 2023  
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

**DESCRIPTIF :**

Le Service Jeunesse organise un séjour sportif d'une semaine, du 24 au 28 juillet 2023. Les participants seront hébergés en pension complète au cercle nautique de Mimizan, situé près de l'étang d'Aureilhan.

Des activités sportives, surf, bodyboard, paddle, canoë, encadrées par des intervenants diplômés seront proposées aux enfants. Une baignade et des activités de plein air viendront compléter l'offre afin de profiter pleinement du lieu d'accueil. Des veillées seront organisées afin d'animer les soirées et se retrouver pour partager un moment convivial.

Ce séjour de 5 jours s'adressent à 24 jeunes de 8 à 12 ans.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la mixité du public
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :  
L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective  
Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement  
Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

**FONCTIONNEMENT :**

**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Julie PARRINELLO	Animatrice et responsable sanitaire	BAFA
Daniel ORANGER	Animateur	BAFA
Joffrey LEMOING	Directeur et surveillant de baignade	BPJEPS

**Transport :**

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

**Les prestataires :**

- Centre de séjour Lac & Océan Mimizan : pension complète, restauration, activités sportives et nautiques.
- Location minibus (ASSAM Football)

## PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 24/07	Mardi 25/07	Mercredi 26/07	Jeudi 27/07	Vendredi 28/07
<b>Matin</b>	Départ : 9h30 de la salle Ronsard Trajet et installation.	Surf <i>ou</i> Bodyboard	Surf <i>ou</i> Bodyboard	Surf <i>ou</i> Bodyboard	Rangement
					Baignades
<b>Midi</b>	<i>Pique-nique</i>	<i>Repas au centre</i>			
<b>Après Midi</b>	Jeux de présentation et sortie plage	Paddle Game	Grands jeux et sports de plage	Rivière descente en canoë	Arrivée vers 16h30- 17h à la salle Ronsard Echanges avec les parents
	<i>Repas au centre</i>				
	Veillées			Soirée de fin de séjour	

## BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL MIMIZAN 2023					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		5 806,80 €	Participations	Unité	Total
Centre de séjours Lac & Océan Mimizan, hébergement pension complète		4 168,80 €	T1	3	258,00 €
Activités nautiques et sportives		1 608,00 €	T2	1	121,00 €
Frais de dossier et adhésion		30,00 €	T3	2	312,00 €
			T4	2	380,00 €
			T5	2	450,00 €
Locations mobilières		300,00 €	T6	2	520,00 €
	300,00 €		T7	12	3 528,00 €
Alimentation		100,00 €	T8	0	- €
Repas animateur + veillée	100,00 €				
Carburant		100,00 €	<b>TOTAL</b>		<b>5 569,00 €</b>
	100,00 €				
Amortissement		189,50 €			
mini bus mairie	189,50 €				
Bus et péage		39,87 €			
péage (3,90€/ véhicule/trajet)	39,87 €				
Masse salariale		1 800,00 €			
	1 800,00 €		Net communal		2 767,17 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 336,17 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>8 336,17 €</b>

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année. Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour  
Ce minibus sera utilisé 5 jours, soit  $37.90 \times 5 = 189,50$  €

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures: 12h/j	180
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3600
masse salariale / 2	1800
Total séjour réel	<b>8 336,17 €</b>

## Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	86,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	121,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	156,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	190,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	225,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	260,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	294,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	347,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>24</b>	<b>100%</b>	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

<b>Tranche 1 (0 à 630 €) :</b>	<b>86 euros</b>	<b>Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :</b>	<b>225 euros</b>
<b>Tranche 2 (631 à 805 €) :</b>	<b>121 euros</b>	<b>Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :</b>	<b>260 euros</b>
<b>Tranche 3 (806 à 975 €) :</b>	<b>156 euros</b>	<b>Tranche 7 (+ 1 496 €) :</b>	<b>294 euros</b>
<b>Tranche 4 (976 à 1 150 €) :</b>	<b>190 euros</b>	<b>Tranche 8 (hors commune) :</b>	<b>347 euros</b>

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**5 – Vacances sportives (8-12 ans) du 10 au 13 juillet 2023  
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

**DESCRIPTIF :**

Le Service Jeunesse propose du 10 au 13 juillet 2023 des vacances sportives. Les jeunes pourront s'initier sous forme de stage de 4 séances au surf ou body Board. Des activités sportives et baignades sont prévues en matinée. Une matinée à l'accrobranche de Bombannes est prévue.

Cette semaine est prévue pour 24 jeunes de 8 à 12 ans encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

**FONCTIONNEMENT :**

**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Directeur/animateur	BEESAPT
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA
Andrew JOURDAN	Animateur	STAPS

**Transport :**

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

**Les prestataires :**

- Carcan Océan Surf Club (COSC) 5 Avenue des Gourbets 33121 Carcans

- Parcours Accro Aventures : Domaine de Bombannes 33121 Carcans
- ASSAM : location minibus

#### PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	<i>Lundi 10 Juillet</i>	<i>Mardi 11 Juillet</i>	<i>Mercredi 12 Juillet</i>	<i>Jeudi 13 Juillet</i>
<b>Matin</b>	Baignade ou tournoi Molky	Baignade ou jeu collectif dans les bois	Baignade ou promenade ou jeux sportifs	Accro branche
<b>Midi</b>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
<b>Après Midi</b>	Stage : Surf ou Body board	Stage : Surf ou Body board	Stage : Surf ou Body board	Stage : Surf ou Body board

#### BUDGET PREVISIONNEL :

<b>BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES JUILLET 2023 (ADOVAC)</b>					
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>			<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>		
Autres services		<b>2 346,60 €</b>	Participations	Unité	Total
COSC stage surf	1 920,00 €		T1	3	135,00 €
Accro branche Bombannes	426,60 €		T2	1	63,00 €
			T3	2	162,00 €
			T4	2	198,00 €
			T5	2	234,00 €
Locations mobilières		240,00 €	T6	2	270,00 €
Location ASSAM	240,00 €		T7	12	1 836,00 €
Alimentation		251,64 €	T8	0	- €
	251,64 €				
Carburant		150,00 €	<b>TOTAL</b>		<b>2 898,00 €</b>
	150,00 €				
Amortissement		151,60 €			
	151,60 €				
Masse salariale		1 200,00 €			
			Net communal		1 441,84 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 339,84 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 339,84 €</b>

#### Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	3
Nbre heures: 10h/j	120
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2400
Masse salariale / 2	1200
Total séjour réel	<b>4 339,84 €</b>

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

#### Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	45,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	63,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	81,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	99,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	117,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	135,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	153,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	181,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>24</b>	<b>100%</b>	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

<b>Tranche 1 (0 à 630 €) :</b>	<b>45 euros</b>	<b>Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :</b>	<b>117 euros</b>
<b>Tranche 2 (631 à 805 €) :</b>	<b>63 euros</b>	<b>Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :</b>	<b>135 euros</b>
<b>Tranche 3 (806 à 975 €) :</b>	<b>81 euros</b>	<b>Tranche 7 (+ 1 496 €) :</b>	<b>153 euros</b>
<b>Tranche 4 (976 à 1 150 €) :</b>	<b>99 euros</b>	<b>Tranche 8 (hors commune) :</b>	<b>181 euros</b>

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**6 – Vacances sportives (10-14 ans) du 21 au 25 août 2023  
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

**DESCRIPTIF :**

Le Service Jeunesse organise une semaine de stage pour découvrir le surf ainsi que le kayak de mer du 21 août au 25 août 2023.

Les stages se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf) et de Lacanau-Océan (Kayak de mer). Les autres activités de la semaine auront lieu à Avensan (Aqua Park et téléski nautique) et Bombannes (Baignades, Course d'orientation et Grand Jeu).

Ces stages de 4 jours s'adressent à 24 jeunes de 10 à 14 ans et se dérouleront du lundi au jeudi en après-midi. La journée du vendredi sera consacrée à des activités nautiques.

Les matinées du lundi au jeudi seront consacrées à diverses activités communes à tous les groupes. Ainsi, les jeunes auront le loisir de participer à des jeux sportifs variés (Grand jeu, Aqua Park, téléski, Course d'orientation...), ainsi que deux baignades encadrées par des animateurs diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens

**FONCTIONNEMENT :**

## L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA
Andrew JOURDAN	Animateur	LICENCE STAPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT

## Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

## Les prestataires :

- Les Loubines (Carcans-Océan)
- Canoë Kayak Lacanau Guyenne (Lacanau-Océan)
- EXO33Avensan (Avensan)
- UCPA Bombannes (Bombannes)
- Location minibus ASSAM (Saint-Aubin de Médoc)

## PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 21/08	Mardi 22/08	Mercredi 23/08	Jeudi 24/08	Vendredi 25/08
<b>Matin</b>	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Grand Jeu (Bombannes)	Baignade (Bombannes)	Course d'orientation (Bombannes)	Baignade (Bombannes)	Téléski Nautique (Avensan)
<b>Midi</b>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
<b>Après Midi</b>	Stage Surf /Kayac de mer	Stage Surf /Kayac de mer	Stage Surf /Kayac de mer	Stage Surf /Kayac de mer	Aqua Park (Avensan)
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

## BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES Aout 2023					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
		2 854,00 €	Participations	Unité	Total
Autres services					
Les Loubines	1 440,00 €		T1	3	165,00 €
CKLG	640,00 €		T2	1	78,00 €
EXO Loisirs AVENSAN	774,00 €		T3	2	200,00 €
			T4	2	244,00 €
			T5	2	288,00 €
Locations mobilières		300,00 €	T6	2	334,00 €
	300,00 €		T7	12	2 268,00 €
Alimentation		314,55 €	T8	0	- €
	314,55 €				
Carburant		145,00 €	<b>TOTAL</b>		<b>3 577,00 €</b>
	145,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Voyage et déplacement		60,00 €			
	60,00 €				
Masse salariale		1 500,00 €			
	1 500,00 €		Net communal		1 786,05 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 363,05 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 363,05 €</b>

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures : 10h/j	150
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3000
Masse salariale / 2	1500
Total séjour réel	<b>5 363,05 €</b>

### Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	55,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	78,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	100,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	122,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	144,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	167,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	189,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	223,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>24</b>	<b>100%</b>	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

**Tranche 1 (0 à 630 €) : 55 euros**      **Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) : 144 euros**  
**Tranche 2 (631 à 805 €) : 78 euros**      **Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) : 167 euros**  
**Tranche 3 (806 à 975 €) : 100 euros**      **Tranche 7 (+ 1 496 €) : 189 euros**  
**Tranche 4 (976 à 1 150 €) : 122 euros**      **Tranche 8 (hors commune) : 223 euros**

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**7 – Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 17 au 22 juillet 2023  
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

### DESCRIPTIF :

Cet été, le Service Jeunesse organise un séjour dans les Pyrénées-Atlantiques à Bidarray.

Les différentes activités proposées (rafting, canyoning, canoraft, parcours aventure, hydrospeed, pelote basque) ainsi que des balades et visites des alentours permettront aux jeunes de découvrir cette région. Le séjour se déroulera au gîte Etxe Zaharria aux alentours duquel une grande partie des activités se dérouleront.

Ce séjour rassemble 24 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes découvrir les activités de pleine nature
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
  - Le respect de l'autre
  - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
  - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

**FONCTIONNEMENT :****L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Marion FRANCOIS	Directrice / Animatrice	BPJEPS APT / UC de direction
Philippe SERRA	Animateur	BEES /BAFD
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA

**Transport :**

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

**L'hébergement et restauration :**

- Gîte Etxe Zaharria en pension complète.

**Les prestataires :**

- Base nautique ARTEKA (hébergement et activités).
- ASSAM FOOT (location de minibus)
- ASF (péages autoroute)

**PLANNING PREVISIONNEL :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
G1	VOYAGE			Initiation pala	Défi sportif par équipe	Rangement nettoyage
G2		Initiation pala				
G3			Initiation pala			
G1	Rafting 14h	Canyoning	Canoraft	Hydrospeed	Parc aventure	VOYAGE
G2		Hydrospeed	Canyoning	Canoraft		
G3		Canoraft	Hydrospeed	Canyoning		

**LE BUDGET PREVISIONNEL :**

Séjour eaux vives 17 au 22 juillet (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		7 787,50 €	Participations	Unité	Total
Arteka hébergement PC + pack 6 activités	7 787,50 €		T1	3	324,00 €
			T2	1	151,00 €
			T3	2	388,00 €
			T4	2	476,00 €
			T5	2	562,00 €
Péages		80,00 €	T6	2	648,00 €
Carburant		140,00 €	T7	12	4 416,00 €
Amortissement		227,40 €	T8	0	- €
Masse salariale		2 160,00 €			
Loc minibus		360,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>6 965,00 €</b>
			Net communal		3 789,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 754,90 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 754,90 €</b>

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année. Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour  
Le minibus sera utilisé 6 jours, soit 37.90 x 6 = 227.40 €

**Coût réel du séjour :**

Nbre de jours	6
Encadrant	3
Nbre heures: 12h/j	216
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	4320
masse salariale / 2	2160
Total séjour réel	<b>10 394,90 €</b>

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

**Tarifs par tranche :**

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	108,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	151,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	194,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	238,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	281,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	324,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	368,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	433,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>24</b>	<b>100%</b>	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

<b>Tranche 1 (0 à 630 €) :</b>	<b>108 euros</b>	<b>Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :</b>	<b>281 euros</b>
<b>Tranche 2 (631 à 805 €) :</b>	<b>151 euros</b>	<b>Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :</b>	<b>324 euros</b>
<b>Tranche 3 (806 à 975 €) :</b>	<b>194 euros</b>	<b>Tranche 7 (+ 1 496 €) :</b>	<b>368 euros</b>
<b>Tranche 4 (976 à 1 150 €) :</b>	<b>238 euros</b>	<b>Tranche 8 (hors commune) :</b>	<b>433 euros</b>

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**8 – Mini-séjour Ados du 29 au 31 août 2023  
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

**DESCRIPTIF :**

Le Service Jeunesse organise un mini-séjour de 3 jours à Saint-Savin qui s'adresse à dix jeunes de 13 à 17ans.

Durant ce séjour, les jeunes participeront à une session d'accrobranches, un biathlon (tir à l'arc /course orientation), un Escape Game et d'autres activités sportives comme le beach-volley, le mini-golf.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques sportives afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour
- Permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :

Le respect de l'autre  
 L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective  
 L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

**FONCTIONNEMENT :**

**L'équipe d'animation :**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Serra Philippe	Directeur - Animateur	BAFD
Demas-Legeley Emeline	Animatrice – Assistante sanitaire	BAFA – PSC1

**Transport :**

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 voiture 5 places.

**Les prestataires :**

- SARL Nat&A

**Hébergement et restauration :**

Les jeunes seront hébergés sous tentes au dans l'aire naturelle de camping de la base de loisirs de Nat&A.  
 Les repas seront préparés par l'équipe d'animation et les jeunes.

**PLANNING PREVISIONNEL :**

	Mardi 29 août	Mercredi 30 août	Jeudi 31 août
<b>Matin</b>	Voyage	Olympiades	Biathlon / tir à l'arc
<b>Midi</b>	Pique-nique à St Savin	Repas	Repas
<b>Après-midi</b>	Installation , jeux défi, mini-golf	Accrobranches	Escape game extérieur

**LE BUDGET PREVISIONNEL :**

Mini séjour ados					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		<b>1 158,00 €</b>	Participations	Unité	<b>Total</b>
Hébergement	208,00 €		T1	1	53,00 €
Multi activité Natéa	950,00 €		T2	0	- €
			T3	1	95,00 €
			T4	1	117,00 €
			T5	1	138,00 €
			T6	1	159,00 €
Carburant	50,00 €	50,00 €	T7	5	905,00 €
Alimentation	200,00 €	200,00 €	T8	0	- €
Masse salariale		720,00 €			
			<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>1 467,00 €</b>
			Net communal		661,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 128,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 128,00 €</b>

**Coût réel du séjour :**

Nombre de jours	3
Encadrant	2
Nombre heures: 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
Masse salariale / 2	720
Total séjour réel	<b>2 128,00 €</b>

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

**Tarifs par tranche :**

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	12%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	74,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	95,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	117,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	138,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	159,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	5	51%	181,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	213,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>10</b>	<b>100%</b>	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

<b>Tranche 1 (0 à 630 €) :</b>	<b>53 euros</b>	<b>Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :</b>	<b>138 euros</b>
<b>Tranche 2 (631 à 805 €) :</b>	<b>74 euros</b>	<b>Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :</b>	<b>159 euros</b>
<b>Tranche 3 (806 à 975 €) :</b>	<b>95 euros</b>	<b>Tranche 7 (+ 1 496 €) :</b>	<b>181 euros</b>
<b>Tranche 4 (976 à 1 150 €) :</b>	<b>117 euros</b>	<b>Tranche 8 (hors commune) :</b>	<b>213 euros</b>

**Monsieur le Maire :** Je profite de ces délibérations, en rapport avec la Jeunesse, pour indiquer que nous mettons en place cette année, comme nous l'avons fait l'an passé, le bus plage. Ceci avec les communes de Saint-Médard-en-Jalles, de Salaunes et de Sainte-Hélène. Cette année il y aura un aller-retour, du mardi au dimanche, y compris les 2 jours fériés qui sont le 14 juillet et le 15 août. On a tenu compte des retours de la clientèle de l'année dernière, notamment des jeunes qui trouvaient que le système de réservation était assez complexe, et que se décider deux jours avant pour aller à Lacanau, c'était un peu compliqué. On se lève le matin, il fait beau et on a envie d'y aller, donc on a entendu ce qui nous a été dit, et cette année, il n'y a plus de réservation puisque ça se fait maintenant tout à fait librement. La personne montera dans le bus et on lui remettra une contre-marque qui lui permettra de reprendre son bus le soir. Cela veut dire que les parents seront rassurés de savoir qu'il y a le retour avec l'aller. Et puis, nous avons également fait un effort, les 4 communes, puisque ça sera désormais gratuit. Ce service sera entièrement gratuit pour tous les utilisateurs. Et enfin, la 3ème chose, sous réserve qu'il n'y en ait pas une cinquantaine, nous serons désormais en mesure de prendre des planches de surf dans les soutes du bus, parce que c'était une demande qui était faite par les utilisateurs. Des consignes avaient été données de ne pas en prendre, alors qu'il y avait un peu de place dans les soutes du véhicule. Donc le départ se fera à 10h00 depuis la gare routière de Saint-Médard-en-Jalles, avec un passage à Villepreux et au centre de Saint-Aubin, ensuite arrêt à Salaunes, arrêt à Sainte-Hélène, nouveauté de fin de saison de l'an dernier, c'était un arrêt au Moutchic, et ensuite Lacanau Océan. Et il repartira à 17h30 pour une arrivée ici à 18h30, ce qui s'insère dans la ligne horaire de la ligne 702 qui fait Lacanau-Bordeaux. Nous avons reconduit cela, c'est plutôt une bonne chose, grâce bien sûr aux partenariats que nous avons noué entre les 4 communes et au transporteur Kéolis Gironde basé à Saint-Médard en Jalles qui, là aussi, est un partenaire assez efficace. Donc n'hésitez pas à partager sur les réseaux sociaux cette information, à la donnée à tout le monde, c'est un service sans

réservation et gratuit, on ne peut pas rêver mieux, c'est ce qu'il peut y avoir de plus facile, alors n'hésitez pas.

## Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE

### 9 – Séjour Musique et découverte du littoral du 21 au 25 août (Rapporteur : Mme Marie-Noëlle VINCENT)

#### DESCRIPTIF :

Le Service Enfance-Jeunesse propose un séjour musique et découverte du littoral Girondin, en pension complète au centre de vacances Vent d'est, situé dans le département de la Gironde à Montalivet.

Des activités musicales et de plein air en lien avec l'océan seront proposées aux enfants. En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée.

Cette semaine est prévue du lundi 21 au vendredi 25 août 2023 pour 12 enfants âgés de 7 à 9 ans encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de découvrir d'autres milieux naturels
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
  - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
  - Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
  - Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

#### FONCTIONNEMENT :

##### L'équipe d'animation

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Marie GARCELON	Animatrice-Assistante Sanitaire	BAFA, PSC1 et SB	7/9 ans
Morgane MAUGER	Animateur	BAFA	

#### Transport :

Les transports seront effectués avec les 2 minibus de la Mairie conduits par l'équipe d'animation.

#### Les prestataires :

- Vent d'est, Vendays-Montalivet : hébergement en pension complète.
- Etangs de la barreyre, Grayan l'Hopital : découverte de la forêt et du cordon dunaire.
- Les pieds palmés, Vendays-Montalivet : découverte du sauvetage côtier.

#### PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
<b>Matin</b>	Arrivée : visite des lieux et installation dans les chambres	Sauvetage côtier		Balade au marché de Montalivet	Enregistrement de la chanson du séjour

<b>Midi</b>	Pique-nique	Repas chaud			
<b>AM</b>	Découverte de la forêt et du cordon dunaire	Ecriture texte chanson sur le séjour	Jeux de plage	Initiation au djembé	Départ
<b>Soirée</b>	Veillées				

### BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour 7-9 ans du 21 au 25 août 2023 Vent d'est Montalivet					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 930,00 €	Participations	Unité	Total
Forfait enfant et 2 adultes hébergement en dur, pension complète pour 12 enfants et 2 adultes	2 296,00 €		T1	1	98,00 €
Atelier découverte forêt cordon dunaire 12 enfants	84,00 €		T2	1	137,00 €
Atelier djembé 1h Dominique DULUC	70,00 €		T3	1	176,00 €
Initiation sauvetage côtier 2 séances	480,00 €		T4	1	216,00 €
Masse salariale		960,00 €	T5	1	255,00 €
2 animateurs	960,00 €		T6	1	294,00 €
Alimentation		30,00 €	T7	6	2 004,00 €
Repas animateurs et autres	30,00 €		T8	0	- €
Amortissement		151,60 €			
	151,60 €				
Location minibus		617,00 €			
Un minibus intermarché Avensan	317,00 €				
Un minibus ASSAM	300,00 €				
Carburant		32,00 €			
Carburant pour 2 minibus	32,00 €				
			<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>3 180,00 €</b>
			Net communal		1 540,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 720,60 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 720,60 €</b>

\* Calcul masse salariale

Nombre de jours	4
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	96
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1920
Masse salariale / 2	960
Total séjour réel	<b>4 720,60 €</b>

### Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	1	12%	98,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	3%	137,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	7%	176,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	216,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	8%	255,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	10%	294,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	6	51%	334,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	393,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>12</b>	<b>100%</b>	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

<b>Tranche 1 (0 à 630 €) :</b>	<b>98 euros</b>	<b>Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :</b>	<b>255 euros</b>
<b>Tranche 2 (631 à 805 €) :</b>	<b>137 euros</b>	<b>Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :</b>	<b>294 euros</b>
<b>Tranche 3 (806 à 975 €) :</b>	<b>176 euros</b>	<b>Tranche 7 (+ 1 496 €) :</b>	<b>334 euros</b>
<b>Tranche 4 (976 à 1 150 €) :</b>	<b>216 euros</b>	<b>Tranche 8 (hors commune) :</b>	<b>393 euros</b>

**Monsieur le Maire :** voilà une animation un petit peu différente de ce que l'on pouvait faire précédemment. Donc, bien sûr, il y a la découverte de la forêt et du cordon dunaire, mais il y a aussi une sorte d'apprentissage de la solidarité, avec le sauvetage côtier, ce qui est quand même assez important, et puis surtout l'écriture et l'enregistrement d'une chanson qui vont être faits pendant ce séjour avec un atelier djembé également le jeudi. Donc, c'est un petit peu nouveau, avec de nouvelles animatrices qui nous proposent de choses nouvelles. C'est intéressant et je trouve que c'est quelque chose d'un peu différent de ce que l'on pouvait faire précédemment, cela permet de se renouveler pour ce séjour du 21 au 25 août.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**10 – Séjour « Les petits naturalistes » (6-7 ans) du 28 août 2023  
(Rapporteur : Mme Marie-Noëlle VINCENT)**

#### **DESCRIPTIF :**

Dans le cadre de son projet éducatif, la Commune de Saint Aubin organise, lors de l'été 2023, pour 12 enfants âgés entre 6 et 7 ans, un séjour à Fargues Saint-Hilaire sur le site du Domaine de la Frayse.

L'objectif général du mini-séjour est de faire découvrir aux enfants la vie en collectivité durant 3 jours et 2 nuits sous tentes. Des activités novatrices (découverte de la nature dans le cadre d'ateliers novateurs, découverte de la faune et de la flore locale, veillées thématiques) seront proposées aux enfants dans le but de favoriser la découverte de leur environnement naturel proche et l'apprentissage de gestes éco citoyens de préservation simples.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Définir ensemble les bons gestes et les bonnes attitudes pour respecter notre environnement au quotidien sur différents milieux
- Favoriser l'utilisation de tous les sens pour découvrir le milieu forestier et le monde de l'eau : voir, toucher, sentir, écouter la forêt pour mieux le protéger et le respecter
- Sensibiliser les enfants à l'environnement de la Gironde, sa faune et sa flore et expliquer la fragilité de celui-ci par des animations
- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans un cadre de vie différent de son quotidien
- Permettre à l'enfant de bien vivre ses vacances en respectant son rythme de vie et en assurant sa sécurité physique et affective
- Favoriser les valeurs collectives et solidaires pour mettre en avant l'esprit de groupe

#### **FONCTIONNEMENT :**

#### **L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Noémie NAU	BAFD/assistante sanitaire	BAFD/PSC1
Eléonore DESBAT	Animatrice	BAFA

**Transport :**

Le transport sera effectué en bus collectif.

**Les prestataires :**

- UFCV Domaine de La Fraysse à Fargues Saint Hilaire (hébergement et activités).
- La Compagnie KEOLIS GIRONDE pour le transport.

**PLANNING PREVISIONNEL :**

	<b>Lundi 28 août</b>	<b>Mardi 29 août</b>	<b>Mercredi 30 août</b>
Matin	<p><b>Départ St Aubin de Médoc : 9h30</b> + <b>Installation du camp et découverte du site</b></p>	<p><b>« Course d'orientation naturaliste »</b> Découverte du domaine grâce aux itinéraires de leur choix en utilisant une carte d'orientation et une boussole. Ils vont participer à des épreuves naturalistes (insectes, arbres, quizz, empreintes...) et tentez de remporter le plus de point pour leur équipe.</p>	<p><b>Pigmentation naturelle</b> <b>« Les couleurs de la nature »</b> Les enfants vont aider un papillon qui a perdu ses couleurs. Les détectives des couleurs vont partir en balade autour du Domaine pour trouver les couleurs minérales, végétales et autres surprises au détour des chemins. Fabrication et recherche de couleurs dans la nature à partir de fleurs, de minéraux, d'arbres.</p>
Midi	<b>Pique-nique</b>	<b>Repas</b>	<b>Repas</b>
Après midi	<p><b>« Balade naturaliste en forêt »</b> Balade naturaliste à la découverte des habitats des animaux et de la forêt. Au cours de cette balade, les enfants vont découvrir la biodiversité de nombreux milieux naturels, les habitats et les traces de la faune locale.</p>	<p><b>« A la rencontre des insectes »</b> Lors de cet atelier, les enfants apprendront à classer les différentes familles des insectes. Ils découvriront les préférences en termes d'habitat : prairie, sous-bois, litière du sol etc... Les enfants, à la fin de la séance prendront conscience des rôles fondamentaux des insectes et nous partageons le miel des ruchers du domaine.</p>	<p><b>Rangement du camp + temps libre</b> <b>Départ de Fargues : 15H</b> <b>Arrivée St Aubin de Médoc : 16h/16h30</b></p>
Soirée	<b>« Veillée Contes et légendes les secrets de la nature »</b>	<b>Veillée entre copains</b>	

**LE BUDGET PREVISIONNEL :**

<b>BUDGET PREVISIONNEL Sejour 6/7 ans FARGUES 2023</b>					
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>			<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>		
Autres services		<b>1 936,00 €</b>	<b>Participations</b>	<b>Unité</b>	<b>Total</b>
Domaine de la Fraysse Fargues UFCV	1 936,00 €		T1	1	69,00 €
			T2	1	97,00 €
			T3	1	125,00 €
			T4	1	152,00 €
			T5	1	180,00 €
			T6	1	208,00 €
			T7	6	1 416,00 €
			T8	0	€ -
Masse salariale		720,00 €			
2 animateurs	720,00 €				
Alimentation		- €			
Transport collectif		678,00 €			
KEOLIS GIRONDE (aller et retour)	678,00 €				
Carburant		- €			
			<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>2 247,00 €</b>
			Net communal		1 087,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 334,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 334,00 €</b>

**Coût réel du séjour :**

Nombre de jours	3
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
Masse salariale / 2	720
Total séjour réel	<b>3 334,00 €</b>

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

**Tarifs par tranche :**

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	1	12%	69,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	3%	97,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	7%	125,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	152,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	8%	180,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	10%	208,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	6	51%	236,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	278,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>12</b>	<b>100%</b>	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

<b>Tranche 1 (0 à 630 €) : 69 €</b>	<b>Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) : 180 €</b>
<b>Tranche 2 (631 à 805 €) : 97 €</b>	<b>Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) : 208 €</b>
<b>Tranche 3 (806 à 975 €) : 125 €</b>	<b>Tranche 7 (+ 1 496 €) : 236 €</b>
<b>Tranche 4 (976 à 1 150 €) : 152 €</b>	<b>Tranche 8 (hors commune) : 278 €</b>

**Monsieur le Maire :** voilà, là aussi on est habitué à aller au Domaine de la Frayse et ce sont 2 vraies professionnelles qui accompagnent les enfants, car ce sont souvent les premiers séjours, deux nuits en dehors du cocon familial, et là il faut avoir du personnel qui soit en mesure de bien encadrer ces enfants, c'est pour cela que ces séjours sont toujours plus courts, on a également de belles activités qui sont proposées pour les tout-petits. Il faut bien commencer, un jour, à couper un peu le cordon.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**11 – Participation financière au Forum Emploi « Opportunités du Territoire » - Signature de la Convention de partenariat avec la Commune de Saint-Médard en Jalles  
(Rapporteur : M. Grégoire CHAMBON)**

Devant le constat partagé avec les partenaires de l'emploi concernant les difficultés de mobiliser les candidats potentiels dans les forums emploi classiques, 4 communes avaient souhaité unir leurs efforts et ressources pour soutenir le développement économique local et créer un nouvel événement pour mettre en avant les entreprises de leur territoire.

Intitulé « Opportunités du territoire », cet événement s'est déroulé le mardi 20 septembre 2022 de 9h00 à 13h00, et des entreprises locales sont venues mettre en avant leurs valeurs et leur politique en matière de ressources humaines. Les candidats ont ainsi obtenu de plus amples informations sur l'activité, les postes proposés, et les valeurs RH de l'entreprise. A l'issue de ces présentations, employeurs et candidats ont pu échanger autour d'un cocktail déjeunatoire dans une ambiance décontractée et informelle.

Au-delà de cette matinée, les candidats ont également eu la possibilité de s'inscrire à des visites d'entreprises afin d'étayer leur vision du poste et de l'environnement de travail. De très nombreux candidats se sont positionnés sur ces visites.

Cette manifestation a été un moment fort pour les candidats, qui ont pu aborder très simplement les chefs d'entreprise, et les témoignages recueillis auprès des entreprises et des participants nous ont conforté dans l'idée de proposer une seconde édition qui se déroulera le 26 septembre 2023.

Pour ce prochain Forum, il a été convenu par les partenaires une organisation centralisée par la commune de Saint-Médard-en-Jalles, ville accueillant la manifestation, et une participation aux frais comprenant la rétribution de l'animateur de l'évènement, les frais techniques liés à l'évènement (sonorisation, équipe technique) et le cocktail déjeunatoire. Les éléments sont présentés dans le budget annexé à la convention de partenariat. Le montant des participations a été établi à 625 € par commune.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat (consultable au Secrétariat du Conseil) avec la Commune de Saint-Médard en Jalles prévoyant la participation de la Commune à hauteur de 625 €.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'une manifestation importante, le bassin de vie fait que des entreprises sont sur notre secteur, et il valait mieux s'unir à 4 plutôt que de faire 4 forum ce qui n'aurait eu finalement que peu d'intérêt. Grégoire CHAMBON suit cela de très près et d'une manière générale, le développement économique, il est très présent aux manifestations. Et là, c'est aussi important, parce que les entreprises ont vraiment des

difficultés à recruter et donc on se doit de les accompagner.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**12 – Demande de subvention au titre du FDAEC 2023  
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER expose que les modalités d'attribution du FDAEC 2023 ont été votées par l'Assemblée Départementale lors du vote du Budget Primitif 2023. M. Jacques MANGON et Mme Agnès VERSEPUY, Conseillers Départementaux du Canton, nous font part du montant attribué à notre Commune, soit 20 391.49 € (soit 2.62€/habitant).

Une délibération étant une pièce constitutive du dossier de subvention, il est demandé au Conseil municipal :

- d'adopter les opérations ci-dessous avec une réalisation en 2023 en respectant au moins 3 des 10 critères prévus par la délibération Agenda 21 du Conseil Général du 16/12/2005-152 CG :

Opérations	Critères	Montants en € HT	Montants en € TTC
Remplacement de la ligne de cuisson de la cuisine centrale	4-7-9	76 506.19	91 807.43
Mise aux normes des armoires de commande de l'éclairage public	4-6-7	52 681.45	63 217.74
<b>TOTAUX</b>		<b>129 187.64</b>	<b>155 025.17</b>

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention à hauteur de 20 391.49 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement et emprunt si nécessaire.

**Monsieur le Maire :** La ligne de cuisson est importante, d'une part, parce que le matériel est vieillissant mais surtout, parce que cela va nous permettre une fois que cela sera fait, c'est-à-dire pour la rentrée, d'avoir des cuissons basses températures pendant la nuit. C'est-à-dire que l'on va pouvoir avoir une programmation assez efficace de ce matériel, et d'avoir des tarifs moins élevés la nuit en termes d'énergie et surtout parce que l'on montera les puissances nécessaires à la cuisson de manière moins importante. Cela est, aussi, une source d'économie non négligeable. Cette initiative revient à notre responsable de la cuisine centrale qui nous a fait cette proposition car ce matériel était à changer. Alors, cela peut paraître élevé en termes de somme mais on sert 850 repas par jour, la casserole est grande si je puis dire !

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**13 – Subvention exceptionnelle allouée à la Caisse de l'Ecole Jean de la Fontaine pour la participation aux classes transplantées « Trappeurs »  
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Les enseignants des classes de CM2 de l'école élémentaire Jean de la Fontaine ont saisi Monsieur le Maire concernant une demande d'aide financière pour les classes trappeurs.

En effet, comme tous les ans, les enseignants effectuent ce séjour afin de permettre de développer des thématiques liées au développement durable et d'initier les élèves à un certain nombre de pratiques souvent peu courantes, qui constituent le sens de ces classes « trappeurs » (au programme cette année : initiation au biathlon avec tir à la carabine et laser, construction d'igloo, initiation détection d'avalanche et utilisation du DVA, fabrication de fromage et vie en collectivité).

Il est donc proposé de venir en aide à la Caisse de l'école Jean de la Fontaine en allouant une subvention exceptionnelle de 2 200 € (1 100 € par classe) pour le financement de ces classes trappeurs.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite au chapitre 65 du budget communal 2023.

## Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE

### 14 – Subvention exceptionnelle allouée à l'association UCPA de Saint-Médard en Jalles (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Une jeune sainte-aubinoise est venue présenter une demande d'aide à Monsieur le Maire. Pratiquante, avec son équipe, le Poney Games (discipline équestre) au sein de l'UCPA de Saint-Médard-en-Jalles, elle s'est classée 6<sup>ème</sup> aux Championnats de France, l'année dernière.

Son équipe est de nouveau qualifiée pour l'édition 2023 des Championnats de France organisés par la Fédération Française d'Equitation, qui se tiendront à Lamotte-Beuvron du 9 au 16 juillet prochains.

Afin d'organiser au mieux ce déplacement, les parents de cette équipe ont organisé un certain nombre d'événements pour collecter des fonds, et notamment une tombola.

Aujourd'hui, il est donc proposé d'attribuer la somme de 300 € qui permettra d'aider cette sainte-aubinoise et toute son équipe pour ce déplacement aux Championnats de France de Poneys Games.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association UCPA de Saint-Médard-en-Jalles ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, afin d'entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

**Monsieur le Maire :** il s'agit, comme vous en avez l'habitude, d'une jeune Saint aubinoise, et quand un saint-aubinois a des résultats sportifs qui l'amènent à des finales des championnats de France et souhaitons même plus haut, ça serait très très bien, que nous puissions accompagner les parents. On a souvent tendance à oublier qu'il faut souvent se déplacer avec les enfants à cet âge-là, et que cela engendre des frais d'hébergement etc... cela peut quelque fois être un frein à la pratique du sport à ce niveau, donc on a décidé d'accompagner à chaque fois que l'on nous le demandera, et dans la mesure des possibilités des familles des enfants qui sont à des niveaux assez importants. Ici, il s'agit du championnat de France, ce n'est pas rien, donc nous proposons une participation de 300€, versée directement à l'UCPA, car c'est plus simple pour nous.

## Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE

### 15 – Subvention exceptionnelle allouée à l'association sportive « Girondins de Bordeaux Natation » (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER rappelle que la Commune a déjà octroyé une subvention exceptionnelle à deux jeunes saint-aubinoises pratiquant la natation artistique (ex-natation synchronisée) au sein de l'association sportive « Girondins de Bordeaux Natation », dans le cadre de la participation au financement d'un stage de préparation aux Championnats de France.

Grâce à ce stage de préparation, elles ont passé avec succès le barrage des qualifications qui se sont déroulées à Perpignan les 10 et 11 juin dernier.

En parallèle, elles ont pu également participer aux Championnats de France Nationale 1 et Elite, dans la catégorie Jeunes, qui se sont tenus à Nantes du 22 au 28 mai dernier.

Ainsi, aujourd'hui, pour pouvoir faire face aux frais occasionnés pour leur déplacement au Championnats de France « Avenir », du 26 au 30 juin 2023 à Strasbourg, il est donc proposé de leur attribuer la somme de 175 € à chacune, soit 350 € à verser auprès de leur club.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association « Girondins de Bordeaux Natation » ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, afin d'entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

**Monsieur le Maire :** Alors là, on recommence puisqu'elles sont allées au championnat de France à Nantes et qu'elles ont fait un résultat plutôt bon et que maintenant, elles s'en vont à Strasbourg. Elles y sont actuellement, puisqu'elles partaient ce matin, pour essayer de faire encore mieux. Je trouve cela bien, d'aller deux fois aux championnats de France et je préfère que l'on subventionne ! Et je dois dire qu'elles sont venues me demander, toutes les deux un samedi matin, j'ai trouvé ça tellement bien, qu'on ne peut pas ne pas les aider, quand c'est demandé avec le cœur, on fait ! Alors on va leur souhaiter bonne chance et qu'elles nous ramènent un trophée d'ici quelques jours !

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**16 – Bilan des cessions et acquisitions foncières 2022  
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 2241-1, Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions précitées, « le bilan des acquisitions et cessions (immobilières) opérées sur le territoire d'une commune de plus de 3 500 habitants par celle-ci est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant (...) ».

Pour l'année 2022, le bilan se présente comme suit :

➤ **Cessions foncières opérées sur l'exercice 2022 :**

- I. Cession de la parcelle BD132, d'une contenance de 1 181 m<sup>2</sup>, sise Lieu-dit Pas de la Tourte Ouest, pour la somme de 101 500 €
- II. Cession de la parcelle CD271, d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>, sise Lieu-dit Domaine de la Genette, pour la somme de 82 000 €
- III. Cession de la parcelle AW26, d'une contenance de 337 m<sup>2</sup>, sise Landes de Mounic, pour la somme de 16 850 €

➤ **Acquisitions foncières opérées sur l'exercice 2022 :**

1. Acquisition de la parcelle B1040, d'une contenance de 4 000 m<sup>2</sup>, sise Lieu-dit Landes du Tourneau, pour la somme de 15 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2022.

**Monsieur le Maire :** Nous avons plus de recettes que de dépenses.

**M. Francis RIETHER :** Pourvu que cela dure !

**Monsieur le Maire :** Oui pourvu que cela dure, comme tu le dis ! Je voudrais en profiter pour le remercier, parce qu'on lui doit souvent à lui, notre Directeur Général des Services, parce que c'est lui qui fait souvent la négociation foncière et qu'il est assez dur en affaires. Alors, dur en affaire, pour la commune évidemment ! Et je dois dire qu'il a obtenu de bons prix, tout à fait raisonnables, et je tenais à l'en remercier, parce que ce sont des recettes pour la commune, dites « exceptionnelles » dans le budget, et on en aura encore une autre à venir puisque pour le pylône d'Orange de la route de Castelnaud, cela sera pour l'année 2023, voilà Monsieur le

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**17 – Adoption du Règlement de la facturation à l'usage des administrés utilisant les services municipaux (Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu le règlement intérieur en vigueur, instaurant les modalités d'accueil et de fonctionnement des services dédiés aux familles,

Considérant qu'il convient de définir les modalités générales de facturation des Services Enfance et Jeunesse faisant l'objet de tarification pour :

- Accueils périscolaires
- Restauration scolaire
- Accueils de loisirs sans hébergement
- Service Jeunesse
- Ecole Multisports
- Transport scolaire

Il est précisé que ce Règlement sera transmis via le portail « Espace Familles Premium » à tous les usagers utilisant ces services.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce Règlement de la facturation à l'usage des administrés utilisant les services municipaux, tel qu'annexé à la présente délibération.

**M. Francis RIETHER :** Je tiens à préciser qu'il n'y a pas de nouveaux prix ou de nouvelles tarifications, on a juste remis dans un même document l'ensemble des tarifications, pour tous ces services et surtout expliqué aux parents, comment ils pouvaient payer, toute la réglementation pour que cela aille mieux et que l'on évite les complications, les impayés etc.

**Monsieur le Maire :** Tu as tout dit Francis, effectivement de tout mettre sous le même document est beaucoup plus clair, cela précise tout, surtout qu'il y a de nouveaux modes de paiement, puisqu'aujourd'hui on peut payer en ligne, à l'accueil de la mairie où il y a un dispositif carte bancaire, voilà, ce sont des choses nouvelles, donc il convenait d'expliquer tout cela dans un seul document que vous avez eu en annexe.

**M. Charles ELEGBEDE :** Juste un petit commentaire, effectivement le document sera accessible via le portail, ce qui est très bien parce que c'est dématérialisé, digitalisé, ça permet de libérer le personnel municipal d'un certain nombre de tâches répétitives et d'expliquer aux gens. Cependant, comme on l'a vu en commission, il y a malheureusement certaines personnes qui ne sont pas forcément à l'aise avec le numérique, donc, comme on en a discuté en commission, il faudrait que ces personnes puissent avoir accès à ce document.

**Monsieur le Maire :** alors nous avons déjà, pour les personnes qui ne sont pas très à l'aise avec le numérique, un conseiller numérique qui les aide. Ce règlement sera affiché, bien évidemment, à l'accueil de la mairie et consultable par toutes les personnes. Et puis, je vais vous dire, pour ceux qui ont vraiment des difficultés, les personnes qui se trouvent à l'accueil de la mairie n'hésitent pas à prendre le temps nécessaire, pour les quelques familles qui pourraient, et c'est vrai, vous avez raison, avoir des difficultés à remplir ce type de document. Donc elles sont là, en soutien et en aide, pour leur permettre de le faire, mais ce règlement sera affiché sans aucune difficulté. Mais c'est vrai, on a une fracture, à un moment donné, certaines personnes peuvent être en difficulté par rapport à ça, on arrive maintenant à le faire. Et puis cela permet d'avoir tout sur un même document, on le disait tout à l'heure la crise économique, l'inflation, font que l'on a une petite recrudescence des impayés, on sent bien qu'il y a quelques difficultés à avoir le recouvrement, alors pour diverses raisons dont l'oubli. Je répète toujours aux gens que le centre communal d'action sociale est aussi là pour venir en aide aux personnes qui ne peuvent pas payer leurs factures périscolaires ou leur facture de cantine. Ce qui est sûr, et ça je m'y suis engagé, jamais, jamais, on ne privera un enfant d'un repas parce que ses parents n'ont pas payé la facture du restaurant scolaire, et ça je peux vous le dire. Moi je m'oppose à ce que l'on empêche un enfant de manger parce que les

parents n'ont pas payé la facture de cantine. On peut leur expliquer qu'ils ne peuvent pas le laisser en périscolaire, le soir et le matin, mais pour ce qui concerne la cantine, c'est trop important pour qu'on puisse avoir une action coercitive. Il faut nourrir les enfants, je sais que pour certains c'est le seul repas équilibré qu'ils font de la journée, et ça, ça ne se discute pas, c'est le minimum du minimum. Et après le reste, il y a aussi le fait de rester au milieu d'autres enfants, de ne pas être à la maison pour voir des choses, ou subir des choses... On peut encore à Saint-Aubin, faire du cas par cas, on est encore dans la strate qui nous permet de faire du cas par cas. Et puis on a la chance d'avoir à l'accueil quelqu'un qui connaît bien les familles, pour les avoir côtoyées, en même temps en périscolaire, donc nous adoptons ce règlement qui sera bientôt accessible à l'accueil de la mairie.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**18 – Adoption du Règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage au référentiel M57  
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu la délibération n°80 en date du 19 septembre 2022, adoptant la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57,

M. RIETHER, Adjoint en charge des Finances, rappelle que par délibération susmentionnée, le Conseil municipal a adopté le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est précisé que le règlement budgétaire et financier devient désormais obligatoire. Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Le Règlement budgétaire et financier décrit notamment les processus financiers internes que la Commune a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programmes et d'engagement, sont par ailleurs des éléments obligatoires du Règlement.

Le présent Règlement sera actualisé en tant que de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives réglementaires.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le Règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

**M. Francis RIETHER :** Je veux juste rappeler que la nouvelle nomenclature M57, que l'on a votée l'an dernier et que l'on va mettre en place au 1er janvier 2024, permet essentiellement de simplifier, de moderniser et d'harmoniser les procédures. Il y a 3 gros changements par rapport à ce qui existe aujourd'hui avec la M14, c'est qu'il y a nécessité d'avoir un règlement budgétaire et financier, c'est ce que l'on va voter là. Il y a la fongibilité et les crédits budgétaires, aujourd'hui on vote tous les crédits chapitre par chapitre, et dans la M57 on aura plus de facilité pour utiliser les crédits. Et puis, on a un 3<sup>e</sup> point qui est l'amortissement, au prorata temporis, des immobilisations des biens, c'est la délibération suivante.

**Monsieur le Maire :** Merci Francis de ce rappel parce que je crois qu'il est important, il va falloir que chacun de nous s'habitue à cette nouvelle nomenclature. On est habitué à cette M14 depuis bien longtemps et elle va disparaître pour avoir une nouvelle nomenclature, il faut s'y faire tout simplement.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**19 – Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57  
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

La mise en place de la nomenclature M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation, qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour le financement des biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissements appliquées par délibération du 21 novembre 2011, avant le passage de la M14 à la M57, selon le tableau suivant :

Article budgétaire M57	Bien ou catégorie de biens amortis	Durée amortissement en année
Biens de faible valeur inférieurs à 1 000 € TTC (seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ne s'amortissent pas de manière dérogatoire, au prorata temporis)		1
<b>Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études (non suivis de réalisations)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5
<b>Subventions d'équipement versées</b>		
204X avec terminaison en 1	Biens mobiliers, matériels et études	5
204X avec terminaison en 2	Bâtiments et installations	15
204X avec terminaison en 3	Projet d'infrastructure d'intérêt national	30
<b>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</b>		
2051	Concessions et droits similaires	2
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		
2087	Reçues à titre de mise à disposition	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
<b>Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
<b>Agencement et aménagements de terrains</b>		
2121	Plantations d'arbres et arbustes	15
2128	Autres agencements et aménagements	15
<b>Installations, matériels et outillage technique</b>		
2156X	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile et autres matériels	10
215731	Matériel et outillage de voirie : Matériel roulant	10
215738	Autre matériel et outillage de voirie	8
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	15
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15
21828	Matériel de transport : Voitures	5
21828	Matériel de transport : Deux-roues	5
21828	Matériel de transport : Camions et véhicules industriels	6
<b>Matériel informatique</b>		
21831	Matériel informatique scolaire	3
21838	Autres matériels informatique	3
<b>Matériel de bureau et mobilier</b>		
21841	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	10
21848	Autres matériels de bureau et mobilier : tables, bureaux, mobilier d'assise, mobilier de rangement,	10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers : coffres-forts, podiums, estrades...	20
2185	Matériel de téléphonie : téléphones portables et fixes	3
2186	Cheptel	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis soit pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien entendu dans le patrimoine de la collectivité, comme la date de l'émission du mandat, pour tous les biens acquis à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le seuil des biens de faible valeur inférieur à 1 000 €, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année, au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils auront été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°80 en date du 19 septembre 2022, approuvant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis de la commission finances en date du 19 juin 2023,

Considérant que la collectivité souhaite appliquer la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les durées d'amortissement du budget principal et des budgets annexes disposant d'un inventaire, telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis à compter de la mise en service du bien, conformément aux règles définies par la nomenclature M57, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- de déroger à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis uniquement pour les biens à faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 1 000 € TTC. Dans ce cas, les biens seront amortis sur 1 an au 1<sup>er</sup> janvier N+1 suivant leur mise en service ;
- de rappeler que tout plan d'amortissement commencé au 31 décembre 2023, se poursuivra jusqu' à son terme selon les modalités définies à l'origine et suivant le norme M14 ;
- de préciser que la présente délibération s'appliquera aux immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Monsieur le Maire :** Merci, donc vous avez pu regarder les durées d'amortissement et vous voyez que ce qui est amorti le plus longtemps ce sont les podiums, les estrades, peut-être parce que les commentateurs durent longtemps je ne sais pas ! En tout cas, c'est la même chose que les coffres-forts, sinon pour le reste, tout cela apparaît à peu près logique, il y a même le cheptel qui peut être amorti. Donc, il va falloir appliquer tout ça, bien évidemment, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire :** avant de clôturer ce Conseil municipal, voici les dates des prochains conseils :

- Lundi 18 septembre ;
- Lundi 16 octobre ;
- Lundi 20 novembre, sous réserve en fonction des besoins ;
- Lundi 18 décembre.

## 20 – Annexes

- *Règlement de la facturation*
- *Règlement budgétaire et financier*